

Bloc-notes de L'Opinion, Aventures et renouveau du quartier d'affaires de la Défense, 23 novembre 2017



[Télécharger l'article en PDF](#) ^[1]

Tout commence en 1956, quand l'architecte Bernard Zehruss conçoit le Centre national des industries et des techniques, dont la vocation restera hypothétique mais dont l'acronyme CNIT restera au moment de l'inauguration par le général de Gaulle, en septembre 1958. Au même moment est créé un établissement public d'Etat, appelé Etablissement public d'aménagement de la Défense (**Epad**). Le quartier tire son nom de l'action du 19^e régiment de marche qui, en 1870, résista à l'avancée prussienne venant de Rueil-Malmaison.

Un premier plan d'aménagement est établi par l'Etat en 1964 et des tours de première génération sont conçues (tour Esso, Nobel?) ; elles sont toutes construites sur un modèle identique avec une base de 42 mètres sur 24 mètres, une hauteur de 100 m et une surface de 30 000 m². A partir de 1970, le périmètre du territoire est élargi, la hauteur des tours portée à 184 m et 44 étages. C'est la deuxième génération de tours qui peuvent atteindre plus de 100 000 m² (tour Fiat).

Mais en 1973, le premier choc pétrolier ouvre une période de crise et plus aucun mètre carré de bureau ne se vend pendant quatre ans. Pourtant les travaux du RER A se poursuivent et il arrive à la gare de la Défense en 1977. En 1981, le centre commercial des Quatre Temps ouvre ses portes avec une surface de 100 000 m² qui en fait le plus grand d'Europe. Dans les années 1980, apparaissent des tours de troisième génération, sur un modèle plus économique qui les rend moins hautes et moins larges (tour Pascal). C'est aussi l'époque du promoteur Christian Pellerin qui donnera enfin un véritable élan à la construction ? par des méthodes qui le font surnommer « le roi de la Défense » et l'entraînent devant la justice.

Arche de la fraternité. En 1982, François Mitterrand lance le projet de l'Arche de la fraternité, nom oublié par l'usage qui lui substitue le terme de Grande Arche. Elle est inaugurée en 1989, à l'occasion du bicentenaire de la Révolution française.

Remarquable par sa beauté, le monument qui marque le paysage et ponctue la perspective

n'en donna pas moins lieu à des rebondissements rocambolesques. Laurence Cossé explique dans son livre *La Grande Arche* (Gallimard, 2015) que si le monument est décentré de 6,30°, c'est parce qu'on s'est aperçu tardivement que les fondations devaient respecter le passage de l'autoroute et des lignes ferroviaires. On trouva une explication plus poétique. Le marbre immaculé d'origine qui avait tant séduit Mitterrand n'a, hélas, pas résisté au temps : il se décrochait par morceau. Il est remplacé depuis peu par du granit. Les intentions de destination ont beaucoup varié et le lieu n'a jamais trouvé de vocation ; la question demeure aujourd'hui.

Au début des années 1990, l'Etat n'hésitera pas à procéder à des prélèvements dans les caisses de l'**Epad**, pouvant aller jusqu'à 1 milliard de francs

La mixité des usages s'installe progressivement, les animations sont nombreuses, la dalle est nettoyée et réparée, les 60 ?uvres majeurs d'art contemporain sont illuminées, les piétons ne se perdent plus sur la dalle, les collectivités locales apportent leur contribution et l'attractivité s'est améliorée

En décembre 2000, Jean-Claude Gayssot, ministre communiste des Transports et du Logement dans le gouvernement Jospin, permet que le territoire de l'**Epad** soit coupé en deux, afin de permettre au maire de Nanterre, communiste également, de présider sur une partie du territoire de sa commune un établissement public industriel et commercial, dessinant un territoire de 320 ha, en espérant que l'Etat en financera l'aménagement. Il s'agit de l'Etablissement public d'aménagement Seine Arche (**Epasa**). L'aventure durera jusqu'en 2010, moment où, en particulier pour des raisons financières, l'**Epad** et l'**Epasa** fusionneront pour devenir l'**Epadesa**.

Satisfaction générale. Entre-temps, la loi du 27 février 2007 créait l'Etablissement public de gestion de la Défense, qui se fit connaître sous le nom de **Defacto**. En effet, constatant que l'**Epad** ne gérait que l'aménagement du territoire en vendant des droits à construire mais ne se préoccupait aucunement de l'entretien, ni de l'animation du quartier, ni de la promotion du site qui devenait un espace sans vie en dehors des heures de bureau, le gouvernement créait un établissement public local dont le conseil d'administration ne comprenait que des représentants des collectivités locales avoisinantes. L'idée était en même temps d'en faire supporter le coût par les communes et le département. Ce n'était pas anormal, compte tenu des recettes fiscales qu'elles tiraient de la Défense. Il était temps car la dégradation du site était profonde et le déclin menaçait.

Le gouvernement Valls a décidé de décentraliser l'établissement d'Etat qu'est l'Epadesa et de confier aux collectivités toute la responsabilité du site

Defacto s'acquitte à la satisfaction générale de sa mission et les études d'opinion le démontrent sans discussion. La mixité des usages s'installe progressivement à la Défense, les animations sont nombreuses, la dalle est nettoyée et réparée, les 60 ?uvres majeurs d'art contemporain sont illuminées et disposent d'un cartel explicatif, les piétons ne se perdent plus sur la dalle, les collectivités locales apportent leur contribution et l'attractivité s'est améliorée.

Mais tout cela n'est pas suffisant car l'Etat aménageur n'a jamais fait son devoir au regard des infrastructures. Les 14 tunnels qui passent sous le site ne sont pas aux normes de la directive européenne de 2004, la dalle est fragile, le sous-sol est une friche non aménagée comportant des espaces abandonnés et squattés, les conduites de fluides ne sont pas toutes

identifiées, la desserte automobile est labyrinthique, inorganisée et instable, l'accès en sous-sol des tours est parfois décourageant, la circulation et le stationnement en sous-sol n'est pas régulé, le boulevard circulaire n'est pas éclairé la nuit, ses abords sont repoussants? Et **De facto** n'a ni la responsabilité, ni la compétence de traiter tous ces problèmes.

C'est la raison pour laquelle le gouvernement Valls a décidé de décentraliser l'établissement d'Etat qu'est l'**Epadesa** et de confier aux collectivités toute la responsabilité du site, à charge pour elles d'en assurer l'entier financement et de s'engager à réaliser la mise aux normes. Pour ce faire, la fusion de l'**Epadesa** et de **De facto**, au sein d'un nouvel établissement public local appelé **Paris La Défense**, a été décidée par une ordonnance prise par le dernier Conseil des ministres du quinquennat Hollande. Cette ordonnance, combattue par l'administration de Bercy, est en cours de ratification, après un arbitrage indiscutable du président Macron. Le boulevard circulaire de la Défense a été transféré au département des Hauts-de-Seine au mois d'août, les travaux de rétablissement de l'éclairage sont enfin entrepris.

Comme quoi, les départements de la région parisienne peuvent faire ce que personne d'autre ne fait. Comme quoi, il ne suffit pas de faire des discours pour vouloir profiter du Brexit.

<http://www.lopinion.fr/edition/politique/aventures-renouveau-quartier-d-affaires-defense-138362> [2]

Tags:

[Paris La Défense](#) [3]

[Epad](#) [4]

[Epadesa](#) [5]

[De facto](#) [6]

categories:

[Bloc Notes L'Opinion](#) [7]

[La Métropole Parisienne](#) [8]

[Réforme territoriale](#) [9]

[Hauts-de-Seine](#) [10]

[Dans la presse](#) [11]

[Tweet](#) [12]

Thursday, 23 November 2017

Source URL (retrieved on 10/17/2018 - 21:40): <http://www.patrickdevedjian.fr/bloc-notes-de-l%E2%80%99opinion-aventures-et-renouveau-du-quartier-d%E2%80%99affaires-de-la-d%C3%A9fense-23-novembre-2017>

Links:

[1]

<http://www.patrickdevedjian.fr/sites/default/files/Aventures%20et%20renouveau%20du%20quartier%20d%27affaires>

[2] <http://www.lopinion.fr/edition/politique/aventures-renouveau-quartier-d-affaires-defense-138362>

[3] <http://www.patrickdevedjian.fr/tags/paris-la-d%C3%A9fense>

[4] <http://www.patrickdevedjian.fr/tags/epad>

[5] <http://www.patrickdevedjian.fr/tags/epadesa>

[6] <http://www.patrickdevedjian.fr/tags/defacto>

[7] <http://www.patrickdevedjian.fr/blog/bloc-notes-lopinion>

[8] <http://www.patrickdevedjian.fr/blog/la-m%C3%A9tropole-parisienne>

[9] <http://www.patrickdevedjian.fr/blog/r%C3%A9forme-territoriale>

[10] <http://www.patrickdevedjian.fr/blog/hauts-de-seine>

[11] <http://www.patrickdevedjian.fr/blog/dans-la-presse>

[12] <http://twitter.com/share>